



## **Conseil communal du 26/05/2020 Communiqué de presse**

### **Point 1. Approbation PV**

### **Point 2. Prestation de serment de la directrice générale adjointe à titre stagiaire**

### **Point 3. Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal – Modification – Vote**

**Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 26 mai 2020 une modification du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal.**

Cette modification concerne le nombre de membres au sein de chacune des commissions préparatoires au Conseil communal.

Ce nombre était fixé à 8, mais étant donné la liberté laissée au Conseil communal d'en décider le nombre et la demande de l'opposition qui a été faite de porter ce nombre à 9, l'article 50 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal sera modifié en conséquence.

### **Points 4 à 6. HYGEA – I.D.E.A. – IMIO - Approbation des ordres du jour des assemblées générales – Vote**

**Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 26 mai 2020 les ordres du jour des prochaines AG d'HYGEA, de l'I.D.E.A et d'IMIO qui se tiendront respectivement les 23, 24 juin 2020 et 03 septembre 2020.**

### **Point 7. Pouvoirs spéciaux – Motion pour un soutien financier régional suite aux répercussions de la pandémie du CoVid-19 sur les marchés des pouvoirs locaux – Confirmation – Vote**

**Le conseil communal de la Ville de Soignies prendra connaissance afin de confirmer ce 26 mai 2020 la motion pour un soutien financier régional suite aux répercussions de la pandémie du CoVid-19 sur les marchés des pouvoirs locaux.**

Par la présente motion, la Ville de Soignies sollicite donc officiellement du Gouvernement wallon qu'il prenne dès maintenant les mesures nécessaires pour apporter son soutien financier aux pouvoirs locaux en vue de faire face aux demandes d'indemnisation qui leur parviendront suite aux suspensions d'exécution des marchés publics dans le cadre de la pandémie du Covid-19.

### **Point 8. Délibération générale adoptant des mesures d'allègement fiscal dans le cadre de la crise sanitaire du CoVid-19 – Confirmation – Vote**

**Le conseil communal de la Ville de Soignies prendra connaissance et confirmera ce mardi 26 mai 2020 l'ensemble des mesures exceptionnellement prises en matière de fiscalité locale pour l'exercice 2020.**

Ces mesures d'allègement fiscal concernent :

- la non-application des règlements-taxes sur les débits de boissons, les dancings et agences de paris.
- la réduction de 25% du montant de la taxe sur les commerces de frites, les exploitations de taxis et les panneaux publicitaires.
- l'octroi aux forains disposant d'un abonnement lié à la taxe sur les loges foraines d'une facturation basée uniquement sur les jours d'activités effectifs.
- l'octroi aux maraîchers disposant d'un abonnement lié à la redevance sur les droits de place sur les marchés d'une facturation basée uniquement sur les jours d'activité effectifs.

Le montant de l'ensemble de ces mesures est estimé à 90.000€

Il faut ajouter à cela des allègements qui sont déjà prévus dans les règlements de taxation. Certaines exonérations pour non activité sont en effet prévues dans les règlements taxe relatifs à la force motrice, aux locaux commerciaux, aux écrits publicitaires et aux taxes de séjour. Dans ces cas, la taxe ne sera pas comptée pour les jours d'inactivité.

Rappelons qu'en plus de ces mesures destinées à alléger la fiscalité, une prime « sanitaire » d'un montant forfaitaire de 150 euros a également été octroyée à tous les commerces de détail disposant d'un magasin implanté sur le territoire de l'entité sonégienne et actifs dans les secteurs de l'alimentation, de la presse, de l'équipement de la personne, des soins de la personne, de l'équipement de la maison et des loisirs, de la

télécommunication ainsi que les fleuristes mais aussi aux établissements HORECA et aux agences immobilières et de voyage.

Au total, c'est plus de 400.000€ d'aide qui auront été accordées au secteur économique local.

### **Points 9 à 18 – Fabriques d'églises – Compte 2019 – Approbation – Vote**

**Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 26 mai 2020 les comptes 2019 de toutes les fabriques d'églises situées sur son territoire. Ces comptes présentent tous un boni.**

| <b>Fabriques Eglises</b>        | <b>Recettes</b> | <b>Dépenses</b> | <b>Boni</b> |
|---------------------------------|-----------------|-----------------|-------------|
| Saint-Pierre (Thieusies)        | 18.314 €        | 17.964 €        | 350€        |
| Notre Dame (Casteau)            | 42.278 €        | 37.325 €        | 4.953€      |
| Saint-Martin (Horrues)          | 42.156 €        | 32.952 €        | 9.204€      |
| Saint-Martin (Naast)            | 42.399 €        | 40.031 €        | 2.368€      |
| Saint-Nicolas (Neufvilles)      | 27.213 €        | 21.994 €        | 5.219€      |
| Sacré Cœur (Neufvilles)         | 27.618 €        | 10.911 €        | 16.707€     |
| Sainte-Radegonde (Louvignies)   | 28.798 €        | 27.989 €        | 809€        |
| Saint-Vierge (Chée-NDL)         | 20.701 €        | 19.954 €        | 747€        |
| Immaculée Conception (Soignies) | 42.403 €        | 42.345 €        | 58€         |
| Saint-Vincent (Soignies)        | 189.151 €       | 187.705 €       | 1.446€      |

### **Point 19. Marchés publics – Plan piscine – Travaux de rénovation des installations de la piscine communale de Soignies – Approbation des documents modifiés suite aux remarques du pouvoir subsidiant – Vote**

**Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 26 mai 2020 les documents modifiés suite aux remarques du pouvoir subsidiant concernant les travaux de rénovation des installations de la piscine communale dans le cadre du Plan piscine.**

Ces travaux de rénovation concernent :

- Le renouvellement des revêtements des plages autour des plans d'eau
- Le nouveau système de prévention noyades
- Les nouvelles installations permettant de réduire le chlore
- Le remplacement des chaudières
- La restauration de la façade
- Une meilleure isolation (via par exemple le remplacement des châssis)
- ...

Suite aux remarques du pouvoir subsidiant sur les clauses administratives et mise à jour des clauses techniques et du métré, le cahier spécial des charges et du métré ont été modifiés.

Le document rectifié a été transmis le 24/04/2020 à Monsieur ALLARD (métré et clauses techniques).

Le montant estimé du marché reste inchangé et s'élève à 1.815.000 € TVAC, dont le crédit est d'ores et déjà inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020.

Ayant rentré un dossier auprès d'Infrasport, l'intervention régionale est fixée comme suit :

- 449.809 € en subside
- 449.809 € en prêt sans intérêt avec intervention du CRAC

Les 900.000€ restant seront directement pris en charge par la Ville.

Le marché sera lancé par procédure ouverte dont l'ouverture des offres débutera le 04 juin 2020 à 10h30.

Suite à la crise liée au Covid19, l'échéance initiale fixée par la RW au 29 mai 2020 est postposée au 29 septembre 2020.

## **Point 20. Marchés publics – E.E.P.S.I.S – Travaux d'aménagement d'un nouveau parking – Approbation des conditions et du mode de passation – Vote**

**Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 26 mai 2020 les conditions et le mode de passation pour les travaux d'aménagement d'un nouveau parking à l'E.E.P.S.I.S**

Ces travaux concernent la réalisation d'un parking pour les cars scolaires sur l'ancien terrain de basket et la création d'un accès en hydrocarboné.

Le montant estimé pour cette intervention s'élève à 109.094,14 € TVA comprise.

Le crédit est d'ores et déjà inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020 et sera financé sur emprunt.

Ce marché sera lancé par procédure négociée sans publication préalable.

**Point 21. Marchés publics – Collégiale Saint-Vincent –  
Restauration des vitraux de la Chapelle du Saint-Nom –  
Approbation des conditions et du mode de passation – Vote**

**Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 26 mai 2020 les conditions et le mode de passation pour la restauration des vitraux de la Chapelle du Saint-Nom.**

Ces travaux comprennent, entre autres, la restauration de vitraux, la mise en place d'une verrière de protection des vitraux, les ferronneries, de nouveaux systèmes de barlotières, les maçonneries, ainsi que la restauration de pierres et briques de façades.

Le projet sera réparti en trois phases étalées sur trois exercices budgétaires :

- Phase 1 (année 2020) : Installation de chantier, dépose des vitraux, restauration des façades et maçonneries, renouvellement des barlotières et pose d'une verrière de protection
- Phase 2 (année 2021) : Restauration des vitraux en atelier
- Phase 3 (année 2022) : Installation de chantier et remise en place des vitraux restaurés en pose muséale

Le montant estimé pour ces interventions s'élève à 381.071€ TVA comprise.

Le financement se fera également en 3 phases:

- Phase 1 : montant estimé à 183.690€ TVA comprise
- Phase 2 : montant estimé à 111.611€ TVA comprise
- Phase 3: montant estimé à 85.770€ TVA comprise

Une partie du crédit (135.000€) permettant cette dépense est d'ores et déjà inscrite au budget extraordinaire de l'exercice 2020 et sera financée sur fonds propres et subsides octroyés par l'Agence Wallonne du Patrimoine.

Le montant complémentaire nécessaire (48.690€) sera quant à lui prévu en modification budgétaire du budget extraordinaire 2020 sous réserve de son approbation par les autorités de tutelle.

Le marché sera lancé par procédure ouverte.

**Point 22. Marchés publics – Marchés de services – Extension de la Maison de Village d’Horrues – Intervention d’un auteur de projet – Approbation des conditions et du mode de passation – Vote**

**Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 26 mai 2020 le lancement d’un marché public pour l’étude et le suivi des travaux d’extension de la Maison de Village d’Horrues.**

Ces travaux concernent la modification d’une annexe ainsi que la création d’un volume adjacent à la Maison existante en vue d’y créer des sanitaires accessibles au PMR ainsi qu’un local technique.

Le montant estimé de ce marché est de 23.595€ TVA comprise.  
Le crédit est d’ores et déjà inscrit au budget extraordinaire de l’exercice 2020 et sera financé sur fonds propres.

Le marché sera lancé par procédure négociée sans publication préalable.

**Point 23. Marchés publics – Marchés de services – Mise en conformité et rénovation de la Chapelle Saint Roch – Intervention d’un auteur de projet – Approbation des conditions et du mode de passation – Vote**

**Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 26 mai 2020 le lancement d’un marché public pour l’étude et le suivi des travaux de la mise en conformité et la rénovation de la Chapelle Saint Roch et de sa dépendance.**

Ces travaux concernent la mise en conformité suivant les deux dégâts occasionnés au bâtiment et notamment le chauffage, ainsi que la réparation liée aux dégâts des eaux.

Cette mise en conformité et les travaux envisagés seront tributaires de la destination future du bien.

Le montant estimé de ce marché est de 32.670€ TVA comprise.

Le crédit est d’ores et déjà inscrit au budget extraordinaire de l’exercice 2020 et sera financé sur fonds propres.

Le marché sera lancé par procédure négociée sans publication préalable.

**Point 24. Marchés publics – Ecole du Petit Granit – Travaux de rénovation de la cour – Approbation des conditions et du mode de passation – Vote**

**Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 26 mai 2020 les conditions et le mode de passation pour les travaux de rénovation de la cour de l'école du Petit Granit.**

Ces travaux concernent le réaménagement de la cour avant de l'école du Petit Granit. Le revêtement existant sera remplacé par des pavés en béton et une nouvelle grille d'accès sera posée.

Le montant estimé de ce marché est de 79.424€ TVA comprise.

Le crédit est d'ores et déjà inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020 et sera financé sur fonds propres.

Le marché sera lancé par procédure négociée sans publication préalable.

**Point 25. Marchés publics – Travaux de restauration des conduites de ventilation et dallage dans le chœur de la Collégiale Saint-Vincent de Soignies – Approbation des conditions et du mode de passation – Vote**

**Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 26 mai 2020 les conditions et le mode de passation des travaux de restauration dans le chœur de la Collégiale Saint-Vincent.**

Ces travaux concernent la restauration des conduites de chauffage et de dallage.

Le montant estimé de ce marché est de 59.431€ TVA comprise.

Le crédit est d'ores et déjà inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020 et sera financé sur fonds propres et subsides par l'Agence Wallonne du Patrimoine.

Le marché sera lancé par procédure négociée directe avec publication préalable.

**Point 26. Marchés publics – Travaux d’aménagement de trottoirs au clos des Naastois – Approbation des conditions et du mode de passation – Vote**

**Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 26 mai 2020 les conditions et le mode de passation des travaux d’aménagement de trottoirs au clos des Naastois.**

Ces travaux concernent la réfection du revêtement de tous les trottoirs du Clos des Naastois.

Le montant estimé de ce marché est de 204.801€ TVA comprise.

Le crédit est d’ores et déjà inscrit au budget extraordinaire de l’exercice 2020 et sera financé sur emprunt.

Le marché sera lancé par procédure négociée directe avec publication préalable.

**Point 27. Marchés publics – Acquisition d’un véhicule de fauchage – Approbation des conditions et du mode de passation – Vote**

**Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 26 mai 2020 les conditions et le mode de passation pour l’acquisition d’un véhicule de fauchage.**

Ce véhicule est un automoteur polyvalent destiné au fauchage des accotements, à l’égavage et au broyage des branches, ainsi qu’au désherbage et au déneigement des chaussées.

Le montant estimé de ce marché est de 290.000€ TVA comprise.

Le crédit est d’ores et déjà inscrit au budget extraordinaire de l’exercice 2020 et sera financé sur emprunt.

Le marché sera lancé par procédure ouverte.

**Point 28. Marchés publics – Travaux d’aménagement de filets d’eau au quartier des Cerisiers à Soignies – Approbation des conditions et du mode de passation – Vote**

**Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 26 mai 2020 les conditions et le mode de passation des travaux d’aménagement de filets d’eau au quartier des Cerisiers.**



Ces travaux concernent le renouvellement des filets d'eau au Clos des Platanes, au Clos des Bergeronnettes et à l'avenue d'Hazebrouck dans le quartier des Cerisiers.

Le montant estimé de ce marché est de 99.777€ TVA comprise.

Le crédit est d'ores et déjà inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020 et sera financé sur emprunt.

Le marché sera lancé par procédure négociée sans publication préalable.

**Point 29. Marchés publics – Vieux cimetière de Casteau – Démolition et reconstruction de deux portions de murs de clôture à la rue Albert Ansiau – Approbation des conditions et du mode de passation – Vote**

**Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 26 mai 2020 les conditions et le mode de passation des travaux de démolition et de reconstruction au Vieux cimetière à Casteau.**

Ces travaux concernent la démolition et la reconstruction de deux portions de murs de clôture à la rue Albert Ansiau.

Le montant estimé de ce marché est de 49.962€ TVA comprise.

Le crédit est d'ores et déjà inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020 et sera financé sur fonds propres.

Le marché sera lancé par procédure négociée sans publication préalable.

**Point 30. Sports et jeunesse – Signature d'une charte « Un service citoyen pour tous les jeunes » - Vote**

**Le conseil communal de la Ville de Soignies marquera son accord ce mardi 26 mai 2020 sur la signature d'une charte « Un service citoyen pour tous les jeunes ».**

En signant cette charte, la Ville de Soignies s'engage à soutenir la création d'un service citoyen accessible à tous les jeunes de Belgique.

Ouvert à tous sans exception, qu'importe le niveau d'études, de formation ou d'expérience, le Service Citoyen constitue une aventure résolument formatrice et éclairante. Pour de nombreux jeunes, c'est en effet l'occasion pour eux de sortir de leur réseau, de leur contexte de vie

habituel. C'est aussi l'opportunité de se découvrir des compétences inattendues, de prendre confiance en soi, de mûrir un projet de vie, une trajectoire de formation ou encore de débiter une carrière professionnelle.

Cet engagement aide les jeunes à trouver une place dans la société tout en renforçant les échanges entre générations, milieux sociaux et culturels différents.

Ce projet est porté par la Plateforme pour le Service Citoyen, l'organisation de référence en matière de Service Citoyen en Belgique.

### **Point 31. Patrimoine – Acte de rétrocession voiries – Clos du Héron – Rue des Chasseurs – IMMOBEL – Vote**

**Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 26 mai 2020 le projet d'acte de rétrocession de voiries du lotissement dit "Clos du héron" dans le domaine public de la Ville.**

Cette parcelle de terrain est la nouvelle voirie créée dans le cadre du lotissement « LOTINVEST ». Elle se situe au sein du Clos du Héron à proximité de la rue des Chasseurs.

La rétrocession de la parcelle de voirie dont la contenance est de 22a 50ca se fera à titre gratuit pour cause d'utilité publique.

### **Point 32. Patrimoine – Convention de mise à disposition via un prêt à usage entre la Ville et Haute Senne Logement d'une parcelle Chemin du Tour Bras de Fer – Vote**

**Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 26 mai 2020 la convention de mise à disposition d'une parcelle via un prêt à usage entre la Ville et Haute Senne Logement.**

Cette parcelle appartenant à Haute Senne Logement et située au chemin du Tour Bras de Fer sera mise à disposition en vue d'y aménager un lieu de convivialité à usage du public.

Cet aménagement sera financé grâce à la charge d'urbanisme imposée dans le dossier introduit par MH Project SPRL, pour la construction d'un immeuble de 3 appartements situé chemin du Tour Bras de fer.

La mise à disposition de cette parcelle de terrain est proposée gratuitement et pour une durée annuelle reconductible tacitement.

**Point 33. Règlement relatif aux modalités d'octroi des chèques repas électroniques aux membres du personnel de l'administration communale et du CPAS – Vote**

**Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 26 mai 2020 le règlement relatif aux modalités d'octroi des chèques repas électroniques aux membres du personnel de l'administration communale et du CPAS.**

Ce règlement et l'octroi de ces chèques repas prendront cours au plus tôt ce premier juin 2020.

**Point 34. CPAS – Tutelle administrative – Commission locale pour l'énergie – Rapport d'activités 2019 – Information**

**Le conseil communal de la Ville de Soignies prendra connaissance ce mardi 26 mai 2020 du rapport d'activité 2019 de la Commission Locale pour l'Energie.**

Ce rapport fait état du nombre de convocations de la Commission émises au cours de l'année écoulée ainsi que de la suite qui leur a été réservée.

**Point 35. Cellule accueil extrascolaire – Décret accueil temps libre – Renouvellement du programme de coordination locale pour l'enfance 2020-2025 (Programme clé) – Vote**

**Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 26 mai 2020 le renouvellement du programme de coordination locale pour l'enfance 2020-2025 dans le cadre du décret accueil temps libre.**

Ce programme reprend :

- la planification des activités du mercredi
- l'organisation biennale du salon extra-scolaire (années impaires)
- l'organisation biennale de l'après-midi « Full kids » (années paires)
- la formation des accueillant.e.s extrascolaires
- la réalisation d'un annuaire présentant les structures d'accueil extrascolaire pour les enfants de 2,5 à 12 ans (et +)
- la réalisation d'une brochure proposant les différents stages se déroulant sur l'entité pour chaque période de congés scolaires
- l'étude de la création d'une plateforme internet dédiée à la Petite enfance et accessible directement depuis le site internet de la Ville

- L'information à la population sur les activités extrascolaires via, par exemple, des newsletters, des dépliants dans les cartables des enfants, des affiches dans les écoles, etc.
- la possibilité de mise à disposition de locaux communaux pour la création de nouveaux sites d'accueil extrascolaire
- la possibilité de négocier des tarifs préférentiels pour la location de bus non-communaux afin que les structures extrascolaires puissent véhiculer les enfants à des activités plus variées tout en réduisant l'impact financier pour les familles

**Point 36. Charge d'urbanisme – MH Projects SPRL – Construction d'un immeuble à appartements – Chemin Tour Bras de Fer à Soignies – Vote**

**Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 26 mai 2020 la charge d'urbanisme dans le cadre d'un projet de construction d'un immeuble à appartements au chemin Tour Bras de Fer.**

Etant donné que c'est le second dossier introduit par MH Projects SPRL, il n'y a donc pas d'exonération des charges d'urbanisme sur les trois premiers logements.

Il s'agit d'une construction d'un immeuble de 3 appartements au chemin du Tour Bras de Fer à Soignies.

Le montant de la charge d'urbanisme s'élève à 18.000€ TVAC et permettra d'aménager un espace de détente à usage du public. Cet aménagement comprendra l'engazonnement, la plantation d'arbustes et d'arbres de taille moyenne ainsi que la pose de banc en plastique recyclé.

**Point 37 à 39. Mobilité - Règlement complémentaire sur le roulage – Chemin du Long Chêne / Chemin des Aulnées / Avenue de la Wallonie – Vote**

**Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 26 mai 2020 des modifications au règlement complémentaire sur le roulage.**

Ces modifications concernent plusieurs voiries.

1. Une interdiction de circuler aux plus de 10 tonnes au chemin du Long Chêne.

2. L'abrogation du stationnement alternatif au chemin des Aulnées, entre les immeubles n°71 et 100, afin d'interdire complètement le stationnement côté pair.
3. L'abrogation du stationnement alternatif à l'Avenue de la Wallonie, afin d'interdire complètement le stationnement du côté pair, entre les n° 2 et 24 et du côté impair, entre les n° 45 et 67.

Ces deux dernières modifications font suite aux nombreuses réclamations de citoyen.ne.s habitant au chemin des Aulnées et à l'Avenue de la Wallonie.

Le stationnement alternatif, imposant aux conducteurs de changer de côté de la chaussée le dernier jour de chaque période entre 19.30 heures et 20.00 heures, était, en effet, difficilement respecté et engendrait régulièrement des entraves à la circulation.

#### **Point 40. Égalité des chances – Convention d'Istanbul – Groupe de travail – Plan d'action – Information**

**Le conseil communal de la Ville de Soignies prendra connaissance ce mardi 26 mai 2020 du plan d'action du groupe de travail mis en place par la Ville dans le cadre de la Convention d'Istanbul.**

Depuis sa mise en place, le groupe de travail s'est réuni à quatre reprises afin de travailler principalement sur le phénomène de violence conjugale.

Lors de la dernière réunion du 2 mars dernier, le plan d'action pour l'année 2020 a été défini et porte sur :

- La constitution d'un réseau de professionnels
- L'élaboration d'un outil de sensibilisation sous la forme d'un dépliant à destination du public et reprenant des coordonnées de contacts utiles.
- La réflexion sur un nom à donner à la plateforme

Le plan d'action de la plateforme a également entraîné la proposition de 3 nouvelles actions dans le Plan de Cohésion Sociale 2020-2025 qui en coordonne les travaux, à savoir :

1. Encourager l'échange entre publics de milieux ou confessions diverses
2. Sensibiliser aux différentes formes de violences et aux solutions existantes

3. Sensibiliser les travailleurs de proximité (travailleurs sociaux, infirmiers...) à la détection des signaux de violences

#### **Point 41. Plan de Cohésion Sociale 2014-2019 – Rapport financier 2019 – Approbation – Vote**

##### **Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 26 mai 2020 le rapport financier 2019 dans le cadre du Plan de Cohésion Social (PCS)**

Le subside octroyé par la Région wallonne pour la mise en œuvre du plan de cohésion sociale est de 96.544€ (75%), auxquels il faut ajouter l'intervention de la Ville de Soignies à hauteur de 24.164€ (25%), ce qui porte le budget du PCS à 120.708€ au total.

Parallèlement à ce budget global, une subvention est également octroyée aux communes pour soutenir des actions menées par des associations locales dans le cadre du PCS (lutte contre l'isolement, écoles des devoirs, alimentation saine et équilibrée, violences intrafamiliales et maltraitance). A Soignies, les deux associations partenaires sont le Quinquet (3.218 €) et le Centre de Planning Familial (5.170 €).

#### **Point 42. Plan de cohésion sociale 2020-2025 – Approbation du plan et modification – Vote**

##### **Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 26 mai 2020 le plan de cohésion sociale 2020-2025.**

Le plan est élaboré pour une période de 6 ans allant de janvier 2020 à décembre 2025 et doit être cohérent avec le PST.

Le subside octroyé par la Région wallonne pour la mise en œuvre du plan de cohésion sociale pour l'année 2020 est de 183.324€, avec une participation de la Ville à 25%, c'est-à-dire 45.831€. Ce qui fait un montant de 229.155€ au total.

À ce montant, s'ajoute un subside octroyé à Soignies pour l'article 20 qui est de 12.510€ à rétrocéder à une ou plusieurs associations qui développerait un projet défini par la Région wallonne.

Pour rappel, le plan de cohésion sociale a deux objectifs :

1. Réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectifs de tous aux droits fondamentaux ;
2. Contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous.

**Point 43. Plan de cohésion sociale 2020-2025 – Commission d’accompagnement – Désignation des représentants des groupes politiques et de son président – Vote**

**Point 44. Réponses aux questions des Conseillers communaux**

**Point 45. Communications**

**Points 93 à 95. Ores – IGRETEC – I.P.F.H – Approbation des ordres du jour des assemblées générales de 23 juin 2020 – Vote**

**Le conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 26 mai 2020 les ordres du jour des prochaines AG d’ORES, d’IGRETEC et d’I.P.F.H qui se tiendront respectivement les 18, 25 et 23 juin 2020**